

POSTULAT

Auteur PDCB, par Sandra Ogay-Cretton (suppl.) et Marianne Maret
Objet Stop au bradage des biens cantonaux
Date 10.03.2016
Numéro 5.0209

L'Etat du Valais à la chance d'être propriétaire de nombreux biens immobiliers, terrains en bordure de localité ou places de parc répartis dans les différentes régions de notre canton.

Ces biens sont mis en location auprès des communes, des privés ou simplement mis à disposition à bien plaisir. Correctement valorisé, ce patrimoine représenterait des rentrées financières intéressantes particulièrement dans cette période de restriction budgétaire.

Notre canton connaît depuis plusieurs années une forte inflation au niveau des loyers, le patrimoine cantonal doit pouvoir bénéficier de cette manne financière supplémentaire. Les loyers demandés doivent être conformes au prix du marché.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat de prendre les mesures nécessaires pour pallier ce manque d'entrées financières et nous demandons de:

- dresser un inventaire précis des biens immobiliers et des places de parc propriétaires de l'Etat du Valais,
- d'étudier les possibilités de vente des parcelles n'apportant aucune plus-value au patrimoine cantonal,
- réévaluer et actualiser les prix des loyers sur la totalité du canton.